

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11 9 janvier 1950

n° 11 9

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1040 portant organisation du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis et notamment l'article 7

Vu la décision n° 1015 en date du 20 septembre 1949 engageant Mme Moussard (Jacqueline) en qualité de professeur auxiliaire
Sur la proposition du chef de service de renseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La solde de Mme Moussard (Jacqueline), licenciée ès-lettres, professeur au cours complémentaire, est portée à trente-cinq mille francs (35.000 francs) par mois. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er janvier 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée, partout, où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.